

5 février 2024

## **PSE LOGISTIQUE**

### **LES REVENDICATIONS DE FORCE OUVRIERE**



Voici les revendications portées par **FORCE OUVRIERE** concernant les mesures d'accompagnement des salariés qui seront victimes du PSE boursier voulu par nos actionnaires. Sont notées entre parenthèses et en italique les mesures initiales proposées par la direction.

- Indemnité supra-légale de licenciement : **3 mois de salaire** par année d'ancienneté (*au lieu de 0,25 mois*).
- Priorité de réembauche : **3 ans** (*au lieu d'1 an*).
- Prime incitative au reclassement interne : **15 000 €** (*au lieu de 7 000 €*).
- **Transition fin de carrière** sur 3 ans avant l'âge légal de départ en retraite avec maintien de 80% du salaire moyen et cotisation retraite complémentaire prise en charge à 100% (*pas de TFC prévue initialement*).
- Prime de **30 000 €** pour création ou reprise d'entreprise (*15 000 €*) avec bénéfice de l'indemnité légale ou conventionnelle et de l'indemnité supra-légale (*rien en ce sens dans les mesures initiales*).
- Congé de reclassement de **18 à 24 mois** selon l'âge (*au lieu de 8 à 12*).
- 50% de l'allocation de congé de reclassement externe non perçue si le salarié a retrouvé un emploi **avant la fin de ce congé** (*au lieu de « dans la 1<sup>ère</sup> moitié du congé »*).

**Durant la totalité de la négociation, **FORCE OUVRIERE** se battra pour que les salariés injustement licenciés puissent quitter l'entreprise dans des conditions dignes.**